



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 74963

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'une commune contrainte de procéder à des travaux de réfection de son château d'eau et ayant saisi le juge administratif des référés pour obtenir la dépose d'antennes-relais pendant le temps des travaux. Si le juge des référés a rejeté sa demande, elle souhaiterait connaître les autres procédures envisageables pour pouvoir déposer ces antennes de façon à permettre l'exécution des travaux de mise en conformité de ce château d'eau.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 12574 (Journal officiel Sénat) posée le 18 mars 2010.>

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74963

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3561

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9338